



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Avignon, le 29 juillet 2020

Création du Parc Naturel Régional du Mont Ventoux Une étape essentielle pour la préservation de la biodiversité en Provence

Le Parc Naturel Régional du Mont Ventoux a été créé par décret du Premier ministre du 28 juillet 2020 (publication au JO du 29 juillet 2020).

La création de cette nouvelle aire protégée répond à l'objectif que s'est fixé le Gouvernement d'atteindre 30 % du territoire national sous protection en 2022, conformément aux orientations du conseil de défense écologique.

Du haut de ses près de 2 000 mètres, le Mont Ventoux domine la plaine du Comtat, située à moins de 200 mètres d'altitude. Cette grande amplitude altitudinale permet à cinq étages de végétation de se succéder et crée un télescopage bioclimatique unique au monde. La grande variété et la richesse de sa faune et de sa flore est reconnue par son classement par l'UNESCO en réserve de biosphère dès 1990.

Le caractère exceptionnel des richesses naturelles, culturelles et paysagères de ce territoire est confirmé par le nombre important de zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, la présence de sites Natura 2000 (3 zones spéciales de conservation), la protection de biotopes assurée par 6 arrêtés préfectoraux, une réserve biologique intégrale de plus de 800 hectares, le classement de la partie amont des gorges de la Nesque, les silhouettes des villages perchés, une centaine de monuments historiques classés ou inscrits et la part importante des productions agricoles labellisées (AOC viticoles, oléicoles et fromagères).

La création du PNR du Mont-Ventoux est le préalable à la mise en oeuvre d'un projet de territoire ambitieux alliant préservation et mise en valeur des paysages et ressources locales d'une part, et développement économique durable d'autre part.

Sa gestion en sera confié au Syndicat mixte de gestion du Parc naturel Régional du Mont-Ventoux, suite à la modification des statuts du Syndicat mixte d'aménagement et d'équipement du Mont-Ventoux par arrêté préfectoral de ce jour.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

  @prefet84
www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la folie
84905 AVIGNON Cedex 09